

# Enquête publique

\*\*\*\*\*

## Demande de maintien en activité de la station-service Total, 1 av des Combattants, 1490 Court-Saint-Etienne

Dans le cadre du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement-article 65, de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, il est porté à la connaissance de la population de l'ouverture de l'enquête publique suivante :

Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 02/04/2018
18/03/2018	02/04/2018	AC de Court-St-Etienne – Rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-St-Etienne (salle du Collège) Le 02/04/2018 à 15h00	Collège communal de Court-Saint-Etienne – Rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-St-Etienne

La demande déposée par TOTAL BELGIUM S.A., rue du Commerce, 93 à 1040 Bruxelles, porte sur le maintien de la station-service Total, 1 av des combattants à 1490 Court-Saint-Etienne, comprenant :

- 4 réservoirs enfouis à double parois de diesel et essence (2\*20.000 l et 2\*30.000 l)
- un stockage de produits dangereux (huiles moteurs, antigel, ..) de 1.000 l maximum
- un dépôt de gaz propane en récipients mobiles de 700 litres
- une installation d'air conditionné, réfrigérateurs et congélateurs d'une puissance maximum de 25 kW

Le dossier (Réf DPA D3400/25023/RGPE/2017/1/FVA/jd-PE) peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h00).

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 12h00 ou le mercredi soir (16h00 à 20h00), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Environnement (Mr. R. MONTEYNE – Conseiller en environnement - 010/620.625).

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège communal ou par courriel à [Administration.Communale@court-st-etienne.be](mailto:Administration.Communale@court-st-etienne.be)

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (Mr. R. MONTEYNE – Conseiller en environnement - 010/620.625).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de Court-Saint-Etienne.

A Court-Saint-Etienne, le 13 mars 2018

La Directrice générale ff,

M-A HARDY

Le Bourgmestre,

M. GOBLET d'ALVIELLA